

ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME DE FORMATION ACTALYS FORMATION

- **Favoriser l'accueil des personnes handicapées** en milieu ordinaire de formation et d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps. L'organisme de formation tient compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant, *en adaptant les formations dispensées*.
- Accueillir dans ses formations le public ci-dessus défini comme éligible, sans discrimination.
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap et au bon déroulement du parcours de formation.
- La référente handicap assure le rôle de relai avec les partenaires et de coordination des actions relatives à l'insertion des personnes en situation de handicap au sein de l'organisme de formation. Elle est en charge d'accueillir et d'informer les personnes en situation de handicap, de déterminer et de mettre en œuvre un parcours de formation spécifique, d'assurer l'intégration des personnes en situation de handicap, d'assurer les relations partenariales externes liées à la formation et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Dès cette étape, la référente peut, si l'évaluation des besoins demande davantage de précisions, être soutenue dans la mise en œuvre des adaptations par un prestataire spécialisé, en fonction du handicap présenté.
- Ce premier entretien permet à la Référente de préciser au futur stagiaire les adaptations et les aides dont il pourra bénéficier pendant sa formation. Elle fixera avec lui les termes de l'accompagnement proposé, de façon à anticiper d'éventuelles difficultés et à éviter les ruptures.
- **Validation de l'entrée en formation** : L'organisme de formation ACTALYS FORMATION confirmera l'entrée en formation du candidat auprès du prescripteur ou lui notifiera les causes de refus, afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet.
- **Mise en œuvre de la formation** : Après l'évaluation des besoins de la personne, la Référente s'assure, en lien avec les formateurs, de la faisabilité des adaptations organisationnelles (horaire, rythmes...), matérielles (aides techniques individuelles...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) permettant l'intégration de la personne handicapée et la prise en compte de la spécificité de son handicap. Un parcours de formation individualisé peut être ainsi proposé à la personne handicapée.
- La Référente de l'organisme de formation ACTALYS FORMATION exercera tout au long de la formation un état de veille quant aux difficultés qui pourraient survenir, en lien avec le handicap présenté.

- **Suivi de formation** : Un bilan individualisé regroupant si possible, le stagiaire, le formateur et le prescripteur sera programmé en fin de formation sur l'initiative de la Référente afin d'assurer une poursuite du parcours vers l'emploi dans les meilleures conditions.

La Référente Handicap – Nathalie UVALDO

Tél 06 76 07 03 61 – contact@actalys-formation.fr

Si vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une formation pour développer vos compétences, accéder à un métier, vous reconvertir ou vous maintenir dans l'emploi, des sites d'informations existent pour vous renseigner :

- Pour bâtir votre projet de formation, vous informer sur les financements disponibles, aménager votre parcours pour compenser votre handicap : le site du gouvernement, **monparcourshandicap.gouv.fr**
- Pour trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins, consulter : l'annuaire de l'Agefiph, **agefiph.fr**